

« Une des dernières sollicitudes de M. Icard a été de travailler à la béatification de M. Olier. Bientôt le procès sera porté à Rome, et, grâce au soin avec lequel l'infatigable vieillard a mis en lumière la doctrine et les vertus de M. Olier, nous pouvons espérer que la cause sera introduite par le Souverain Pontife et le titre de Vénéralable donné par l'Eglise au fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice. »

Congrès catholique de Lille (France). — Le Congrès catholique qui s'est réuni à Lille (France) à la fin du mois dernier, a été vraiment remarquable par le nombre et la qualité de l'assistance et par la beauté des discours qui y ont été prononcés.

Mgr Sonnois archevêque de Cambrai, présidait la séance de clôture. Les évêques de St-Dié, d'Arras, Mgr Baunard, et un grand nombre de prêtres, de religieux et de laïques assistaient à cette dernière assemblée. On a entendu M. Léon Harmel qui a été très applaudi en développant la lettre si intéressante dont nous publions aujourd'hui un long extrait.

Le P. Lémus, supérieur des chapelains de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, a parlé de la France et du Sacré-Cœur. Ce discours a été un hymne à la gloire de Montmartre, la colline des martyrs, berceau de la France et que, le long des âges, les souvenirs de tant de saints est venu consacrer.

Mgr de St-Dié avait pris pour sujet Jeanne d'Arc, la basilique de Domrémy, et aussi, par un heureux rapprochement, l'œuvre de prières pour les soldats établie dans ce sanctuaire.

Enfin un avocat de Lyon a prononcé un éloquent réquisitoire contre le travail de déchristianisation de la France accompli depuis 1880, et fait un appel énergique à la résistance de la part des catholiques. « De la prudence, oui, a dit l'orateur ; de la timidité, non ; de la lâcheté, jamais. » Et il a ajouté en terminant ; « Semez le Christ, Messieurs, semez le Christ, et vous serez sûrs de récolter l'héroïsme. »

Voilà de belles et nobles paroles qui ne peuvent manquer d'inspirer de vaillantes résolutions.

L'Abrogation de la loi contre les Jésuites en Allemagne. — Le 2 décembre courant le Reichstag a émis un vote dont nous devons faire ressortir l'importance ; par 173 voix contre 136, il s'est prononcé pour l'abrogation des lois qui excluaient les Jésuites du territoire allemand. Malgré les préjugés, qui de nouveau ont été exprimés à la tribune, du plus grand nombre des conservateurs, des membres du parti de l'empire et des libéraux nationaux, il s'est trouvé 37 voix de majorité pour la cause de la liberté et de la justice.

AUX PRIERES

Sr Marie de St-Jean de Dieu, converse du Bon-Pasteur, Montréal.